VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE / SERVICE SPORT
REF : *MD/TY/GM/SP14-233*

ARR2014_ 0212

ARRETÉ

OBJET: Arrêté portant sur la fermeture des terrains en herbe des stades des totems et de la Remise aux Fraises, du vendredi 19 décembre 2014 au dimanche 21 décembre 2014 inclus.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

CONSIDÉRANT les conditions climatiques actuelles,

CONSIDERANT l'état actuel des terrains en herbe des stades des Totems et de la Remise aux Fraises,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des utilisateurs des stades et de conserver les terrains en bon état,

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison des conditions climatiques actuelles et du mauvais état des terrains, l'accès aux terrains en herbe des stades des Totems et de la Remise aux fraises est interdit à compter du vendredi 19 décembre 2014 jusqu'au dimanche 21 décembre 2014 inclus,

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Conseiller Délégué, chargé des activités sportives,
- Service des sports,
- Ligue de Paris IDF de football,
- District 77 nord de football,

Ils sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49

place E.Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

Acquitté en PREFECTURE le 19/12/2014

Suite de l'arrêté N°2014_ 0212
Portant sur la fermeture des terrains en herbe des stades des Totems et de la Remise aux Fraises, du vendredi 19 décembre au dimanche 21 décembre 2014 inclus.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de sa transmission au représentant de l'état et de son affichage ou publication.

Fait à Noisiel, le 19 DEC. 2014

Le Maire,

D. Vachez

MAIRIE DE NOISIEL (Seine-&-Marne)

Daniel VACHEZ

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	19 DEC. 2014
Affiché le	19 DEC. 2014
Notifié le	19 DEC. 2014
Publié le	19 DEC. 2014

hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49

place E.Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

Acquitté en PREFECTURE le 19/12/2014